

FICHE DE POSTE 2026-2027

« ENSACF 2026-27_CDD_DSA36000_VT ou SHS »

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand

Année 2026-2027

Recrute : 1 enseignant.e contractuel.le 83h équivalent TD

Champ disciplinaire : VT ou SHS

1. Présentation générale de l'Ecole, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement

L'École nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand, implantée au cœur du Massif central, affirme sa singularité au sein des ENSA françaises. Dans un contexte de crises multiples, elle fait le choix d'une large ouverture au monde tout en réaffirmant la force de son ancrage territorial. Elle considère ces territoires « en marge » comme un laboratoire de pratiques frugales et empiriques, et une ressource pour penser le monde contemporain. Elle inscrit son action dans le programme « Culture et Ruralité » porté par le ministère de la Culture, qui vise à renforcer la place de la culture au cœur des territoires ruraux.

Elle fonde sa pédagogie sur plusieurs thèmes majeurs :

- **La spécificité disciplinaire et la pensée transcalaire** : à l'ENSACF, on considère que l'architecte, avec son outillage spécifique, est légitime à intervenir sur l'ensemble des échelles – du grand territoire au détail constructif – et à toutes les étapes du projet.
- **La dimension réflexive du projet d'architecture** : le projet, objet pédagogique spécifique et singulier, est consubstantiel à la pratique de l'architecte. Placé au centre des apprentissages, il est le lieu de la synthèse des connaissances et de la production de la forme.
- **L'architecture comme recherche** : Le projet est tout à la fois une recherche en soi et un objet d'étude spécifique. Il n'est pas envisagé comme un objet théoriquement isolé, mais s'inscrit dans une série de filiations, s'appuyant sur le déjà-là pour s'inscrire dans une histoire en cours.
- **L'expérimentation** : l'ENSACF cherche à éprouver, à travers des modalités pédagogiques singulières, des solutions alternatives. Le travail à l'échelle territoriale est mené lors d'ateliers in situ, confrontant l'étudiant.e aux réalités du contexte. La question constructive est abordée par le « faire » et par la production de prototypes à grande échelle.
- **La question environnementale** est envisagée d'un point de vue disciplinaire et infuse l'ensemble des cours et des ateliers. La quête d'une plus grande sobriété s'appuie sur le déjà là et les ressources mobilisables, privilégiant la transformation, le réemploi et les circuits courts.
- **Les pratiques émergentes** : les grandes crises contemporaines – migratoire, environnementale, sociétale, etc. – imposent des modifications radicales de nos pratiques et une réflexion sur un « nouveau régime matériel pour l'architecture ». L'ENSACF et son laboratoire « Ressources » explorent l'« architecture des marges » et questionnent le territoire disciplinaire de l'architecture afin d'accompagner les étudiant.e.s dans la définition de leurs futurs métiers.

Les **quatre Domaines d'études de master** proposent des prolongements différents et complémentaires au projet pédagogique de l'école :

- **ETEH** (Écologies, Transformations, Esthétiques, Habitabilités) questionne la production et les esthétiques de l'architecture au regard des limites planétaires. Il propose une pédagogie pour réparer les territoires contemporains par l'architecture, en radicalisant les interventions avec des actions respectueuses, militantes, pragmatiques, inventives, prenant en compte les climats et écosystèmes vivants dans leur globalité.
- **EVAN** (Entre Ville, Architecture et Nature) traite des métamorphoses qui traversent aujourd'hui les territoires et le métier d'architecte : les milieux connaissent des transformations profondes et accélérées sous l'impact des évolutions sociétales et des enjeux écologiques ; la profession, elle aussi, se reconfigure et se réinvente. L'architecture ne pourra contribuer à la régénération de ces milieux habités qu'en étant capable, simultanément, d'affirmer sa spécificité, d'élargir son spectre d'intervention, de remodeler ses outils et de tisser des liens avec d'autres champs du savoir et de l'action.
- **Métaphaur** (Mémoire et Techniques de l'Architecture et du Patrimoine HABité Urbain et Rural) explore les dimensions anthropologiques, culturelles et sensibles de l'héritage, de la patrimonialisation, de la réappropriation et de la reconstruction.
- **REX** (Réalités et Expérience) propose, en associant ces deux termes, une pédagogie dont l'objectif est de produire une connaissance au plus près du temps fragile et instable qui constitue le cadre contemporain des pratiques en architecture, et qu'il convient de mesurer par une posture analytique et engagée. Il s'agit d'une pédagogie du réel, visant une interaction avec l'environnement social, politique, économique et construit dans lequel les étudiant-e-s seront amené-e-s à exercer.

Le laboratoire **Ressources** est placé sous la double tutelle de l'ENSACF et de l'UCA, dont le projet scientifique est intitulé « Les marges de l'architecture et l'architecture des marges ». Ressources explore les marges – entre critiques et transgressions, résistances et résiliences – et défend l'idée que ce n'est pas depuis l'intérieur d'un système dominant que l'on trouve les solutions les plus pertinentes, mais depuis ses marges.

36000 est une nouvelle formation post-diplôme consacrée à la spécialisation des architectes dans les territoires en marge.

2. DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution

L'ENSACF recrute pour l'année universitaire 2026-2027 un-e enseignant-e pour enseigner **dans le nouveau DSA 36000 – Diplôme de spécialisation au métier d'Architectes des Territoires.**

Les missions proposées relèvent de l'enseignement, de la recherche et de la coordination des enseignements du DSA ; il est demandé une implication dans les commissions et groupes de travail accompagnant les enseignements à l'ENSACF, y compris concernant la formation initiale.

Les enseignements proposés sont les suivants (heures données à titre indicatif) : 83h eq TD

- DSA S1_Projet contre Projet_48 heures TD
- DSA S1_Suivi des stages S1 en collectivités_12 heures TD
- DSA S1_Organisation et participation au Voyage d'études S1_10 heures TD
- DSA S1_Coordination d'une séquence thématique_8 heures CM (13h eq TD)

Le service peut comprendre également :

- DSA S1 ou S2_Élaboration d'un CM de Techniques des territoires_12h CM (20h eq TD)

A noter :

Le calendrier du DSA est le suivant :

- S1 de février à juin
- S2 de septembre à janvier n+1
- S3 de février à juin n+1.

Orientations thématiques et d'enseignements du DSA 36000

Le DSA 36000 est une nouvelle formation post-diplôme de l'ENSACF qui accueillera sa première promotion d'étudiants à partir de février 2027.

Contexte de la formation

Ces dernières décennies, la formation des architectes s'est fortement ouverte aux enjeux de la projection dans les territoires ruraux, les petites centralités, les situations périurbaines et/ou de franges urbaines au contact de l'agriculture et des espaces naturels. En particulier, l'ENSACF a construit son projet d'établissement autour du Massif central, considéré comme son territoire d'études privilégié. Elle a placé le devenir des ruralités et des petites centralités au cœur de son enseignement et de ses activités de recherche, en convoquant plusieurs outils : notamment la pensée transcalaire et transdisciplinaire, ainsi que l'expérimentation incarnée par des ateliers pédagogiques hors les murs, au contact des réalités territoriales. Néanmoins, la pédagogie et la pensée partagée à l'ENSACF ne tombent pas dans le piège des espaces ruraux considérés comme un objet d'études autonome ou comme un eldorado socioculturel à la mode. Elles revendiquent au contraire une logique d'interactions entre les territoires qu'ils soient plus ou moins densément peuplés. Du côté des collectivités, la difficulté à mener des projets de transformation sur le temps long n'est pas seulement liée à des questions d'envie ou de compétences des acteurs, mais aussi au constat d'un chaînon manquant entre élus, techniciens, organismes de conseil publics (CAUE, PNR, ACE et PCE présents en DDT, etc.) et architectes, urbanistes et paysagistes venant du privé.

Comme point de convergence entre ces deux réalités, nous appuyons notre réflexion sur le modèle des Bouwmeester (« maîtres architectes »), dispositif inventé par les institutions belges, flamandes puis wallonnes, pour assurer la cohérence des projets sur un territoire et dans un temps donné. L'entendue de la mission qui leur est confiée leur permet d'endosser un rôle hybride d'urbanistes, d'assistants à maîtrise d'ouvrage, de programmistes et de maîtres d'œuvre.

À ce jour, dans les territoires ruraux français, seuls les projets d'envergure, équipements publics et rares plans-guides, sont confiés à des concepteurs, architectes, urbanistes et paysagistes. À de rares exceptions près, les interventions modestes et les travaux de maintenance sont laissés aux services techniques alors qu'ils contribuent grandement à améliorer le cadre de vie tout en mobilisant une part importante des moyens financiers et humains des collectivités.

Nous proposons donc la mise en place d'une formation spécialisée à la suite du diplôme d'architecte qui consiste à asseoir des compétences étendues en matière de transformation des territoires en marge.

Objectifs de la formation 36000

Le projet de formation s'inscrit dans le cadre de l'arrêté du 20 juillet 2025 relatif aux diplômes de spécialisation et d'approfondissement en architecture et en particulier dans la mention ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN à destination des architectes « qui souhaitent approfondir leurs connaissances des logiques de conception et de transformation des formes urbaines, aux différentes échelles, de l'architecture des villes à celle des territoires, des logiques d'acteurs, et des

pratiques et processus du projet urbain qui leur sont corrélées ». À l'échelle nationale, la formation vise à compléter l'offre à destination des architectes, par une spécialisation dans les disciplines techniques, politiques, sociales et économiques liées aux projets de transformation, en architecture, urbanisme et paysage, des territoires en marge tels que nous les avons définis plus haut.

La formation vise un double objectif. Premièrement, celui de former des professionnels en charge des transformations des territoires en marge, du point de vue de l'architecture. Deuxièmement, celui de fédérer des professionnels, en particulier des chercheurs en architecture, en urbanisme et paysage installés dans les ENSA, en capacité de produire des connaissances renouvelées sur la transformation des territoires en marge et de participer au débat sur les représentations de ces derniers.

La formation est centrée sur les dynamiques et méthodes du projet en tant que savoir-faire et production de savoir. Elle s'appuie sur des apports théoriques et méthodologiques construits spécifiquement pour la formation qui visent à asseoir le métier d'Architecte des Territoires. Elle propose des enseignements permettant d'appréhender les conditions de mise en œuvre de projets inscrits dans des territoires en marge par une connaissance spécifique des principaux instruments politiques et techniques. L'objectif est de former des architectes à un (des) nouveau(x) métier(s) assumant un rôle hybride entre maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, remplissant une mission élargie dans le temps (mandat politique) et dans l'espace (territoire communal, centre-bourg, quartier identifié, etc.) et assurant la cohérence culturelle, programmatique, technique et stratégique du projet de transformation.

Il s'agit de compléter la formation des architectes amenés à remplir notamment les missions suivantes :

- établir les stratégies de transformations territoriales en tant que concepteur ;
- accompagner des élus locaux et des techniciens dans la formulation et la mise en œuvre de projets territoriaux pérennes ;
- organiser la concertation auprès des habitants, du monde associatif et professionnel local ;
- formuler les modifications d'urbanisme réglementaire et diriger l'instruction des autorisations administratives (permis de construire, permis d'aménager, etc.) ;
- rédiger les cahiers des charges des études de maîtrise d'œuvre urbaine, d'espaces publics ou d'architecture ;
- assurer la maîtrise d'œuvre des projets modestes et la direction des projets de maintenance et d'entretien des espaces et équipements publics ;
- diriger les études de maîtrise d'œuvre dans un rôle d'AMO (Assistance à maîtrise d'ouvrage) et les travaux réalisés en régie par les services techniques ;
- coordonner les acteurs de l'aménagement (différentes strates publiques et partenaires privés) ;
- assurer un rôle de soutien au projet et de conseil quotidien en complément des CAUE auprès des élus et de la population.
- Etc.

Enseignements concernés

S1_Semestre de projet à l'école_Projet contre Projet_48 heures TD

Il s'agit du seul semestre de projet de la formation qui ne porte pas sur le territoire d'accueil des étudiants architectes et qui n'est pas construit dans un contexte de commande politique réel. C'est donc l'occasion pour eux de choisir un site d'études présentant des thèmes qui leur semblent mobilisateurs pour les territoires en marge et dans la perspective de leur projet professionnel.

Il est pensé sur un temps court en complément et préparation du stage de fin de semestre. C'est un exercice de projet pluridisciplinaire (projet architectural et urbain, programmation, stratégie de transformation des territoires, préservation des sols, etc.) permettant d'expérimenter sur les thèmes spécifiques des espaces en marge, entre territoires ruraux et périurbains et dans une logique d'équilibre avec les métropoles.

Les étudiants aborderont la culture du contre-projet, pas forcément dans une logique d'opposition systématique, mais plutôt en utilisant le projet de territoire comme un processus d'exploration alternatif. Toutefois, certains étudiants pourront décider de travailler sur des contre-projets de résistance face à des projets politiques iniques ou écocidaire.

Sujet : Un thème territorial commun sera choisi chaque année permettant à chaque ADE de définir un sujet et un site d'étude dans le territoire de son choix et de définir son sujet selon une approche biorégionaliste. Exemples : Rivière, Montagne, Plaine, Littoral, Forêt, etc.

Pour ne pas faire doublon avec les enseignements de la formation initiale et avec les mises en situation professionnelles, le semestre de projet portera :

- sur des scénarios d'anticipation, des thèmes et une éthique prospective (territoires ruraux post-carbone, adaptations des territoires ruraux aux crises, etc.)
- autant sur le fond du projet que sur l'établissement d'une épistémologie collective du métier de maître-architecte dans les territoires ruraux, la construction d'une méthode de pensée et de projet préparant les futures MSP de chaque ADE.

S1_Suivi des stages S1 en collectivités_12h TD

Stage de 8 semaines dans la collectivité partenaire de l'ADE préparant le projet in situ du semestre 2. Il s'agira pour l'ADE de comprendre les enjeux du territoire d'accueil dans une démarche d'analyse prospective autour d'un travail d'entretien avec les acteurs du territoire, de cartographie territoriale et de repérage des enjeux politiques et sociaux.

Il aura l'ambition de mettre à profit ce temps de présence sur place pour cadrer un sujet en rapport avec les élus du territoire, de définir une méthode d'intervention explorant le métier de maître-architecte des territoires en vue du projet in situ qui se déroulera au second semestre

L'ADE est encadré par un enseignant référent et rendra un rapport de stage rendant compte du plan d'actions pluriannuel de l'ADE validé par les élus.

S1_Organisation et participation au Voyage d'études S1_10h TD

Le voyage d'étude envisagé dans le courant de mois d'avril vise à consolider une culture commune par la visite d'opérations architecturales, urbaines et paysagères constituant des valeurs d'exemple et témoignant d'approches alternatives en termes de renouvellement de la commande, d'innovations programmatiques, de travail depuis l'existant et de emploi, de montages administratif et financier opérés, de jeu d'acteurs déployé.

S1_Coordination d'une séquence thématique_8h CM

Les séquences thématiques sont organisées autour d'un ensemble de cours théoriques, conférences et débats, rassemblés dans le temps d'une semaine autour d'un thème majeurs liés aux transformations des territoires en marge : Sols vivants, Climat, Agriculture et forêt, habitat, Patrimoine, Économie, mobilités et ressources.

Possiblement : S1 ou S2_Techniques des territoires_12h CM

Il s'agit de cours thématiques destinés à renforcer les compétences techniques des architectes des territoires en dispensant les savoirs de base sur un sujet ou une discipline donnée. Ils viennent en support du travail développé en projet et dans les stages et MSP dans les territoires d'accueil. Ils sont donnés tout au long des deux premiers semestres de la formation.

Ils pourront porter sur les thèmes techniques suivants :

1. Politiques publiques et fonctionnement des collectivités – Modes de gouvernance des collectivités territoriales, code de l'environnement, urbanisme réglementaire, politique de l'eau, politique de l'énergie, politique des déchets, etc.
2. Techniques de maîtrise d'ouvrage - Droit de l'aménagement, cadres de commandes, marchés publics, économie de l'aménagement, etc.
3. Techniques de programmation et co-construction des projets - Fondements et pratiques de la concertation, outils et méthodes de mobilisation, animation et évaluation des processus de co-construction, culture du contre-projet, approche du design de service, etc.
4. Géométries, natures et dynamiques des sols - Techniques de mises en œuvre. Logiques de protection, de ménagement, de maintenance et de soins des sols. Démarches de composition avec le vivant et de pensée des écosystèmes. Techniques de nivellement, de gestion des eaux et des limites. (Dés)aménagement et laisser-faire dans le projet et la gestion du paysage. Processus de renaturation, dépollution et désimperméabilisation des sols, pédologie, gestion des risques.
5. Compréhension des complexes hydrographiques - Compréhension des systèmes hydrographiques complexes (bassins versant, pluviométries, cycles de l'eau, etc.) et des systèmes de gestions humaines de l'eau dans les territoires (gestion des risques, captations, partage de l'eau et politiques de l'eau, potabilité, assainissement, etc.), approche biorégionale des cours d'eau, etc.
6. Compréhension des systèmes écologiques - Approche des milieux, dynamiques du vivant, compréhension des systèmes écologiques et interactions (territoires animaux, humain et non humain, peuplements végétaux, vie du sol, etc.), approche des différentes théories contemporaines en rapport au vivant, notamment en France (P. Descola, B. Morizot, etc.), approche réglementaire, etc.
7. Géographie pratique – techniques de recueil des données cartographiques et sociales (Q-GIS, entretiens, enquête INSEE, etc.), traduction des données dans des opérations de programmation et de maîtrise d'usage
8. Stratégies foncières - Approche des différents régimes de propriété (public, privé, partagé, commun, sectional, banal, etc.) Logiques de remembrement et de recomposition foncière. Jeux d'acteurs et négociations (préemption, droit de passage, etc.)

Plus d'informations sur le site de l'ENSACF : <https://www.clermont-fd.archi.fr/36000-trente-six-mille/>

3. CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques

Le-la candidat.e devra participer à des séances d'atelier de projet, TD, séminaire et jurys.

En outre, il est attendu : une participation aux séminaires pédagogiques, aux travaux d'évaluation pédagogique, aux commissions opérationnelles de l'ENSACF, aux processus d'admission des futur.e.s étudiant.e.s.

Il-elle participera à la coordination du DSA 36000, au recrutement des Architectes diplômés d'état étudiants dans la formation. Il-elle participera aussi à la recherche et l'élaboration des partenariats avec les collectivités d'accueil.

L'enseignant.e devra être disponible dès le mois de novembre 2026 pour la préparation de la formation 36000 et dès le mois de février 2027 pour les enseignements

Attentes de l'ENSACF

Plus globalement, l'Ensacf attend de chaque candidat.e (note pédagogique et annexes) :

- un propos construit sur la pédagogie au sein d'une École Nationale Supérieure d'Architecture ;
- ses motivations à s'inscrire dans l'un ou l'autre des enseignements présentés au sein d'une nouvelle formation à l'ENSACF ;
- un positionnement par rapport à ce que défend l'ENSA de Clermont-Ferrand, les thèmes portés par le projet d'établissement, ceux inscrits au sein de l'UMR Ressources ou dans le dossier d'habilitation du DSA 36000
- une démarche prospective : au regard des spécificités du parcours du/de la candidat.e, l'énonciation de propositions qu'il-elle pourrait porter en cohérence avec le projet de l'ENSACF ou dans la continuité de celui-ci, et avec l'organisation des enseignements de l'ENSACF.

4. DESCRIPTIF DU PROFIL

1 - Expériences et compétences souhaitées

- Une expérience d'enseignement au sein des ENSA ou dans un autre établissement d'enseignement supérieur ;
- Une bonne connaissance des enjeux de transformations des territoires en marge ;
- Une pensée critique sur les enjeux de transformations des territoires dans un contexte de crise environnementale ;
- Un engagement dans un parcours de recherche sera apprécié.

2- Expériences et compétences spécifiques au poste

- Une solide expérience professionnelle dans les métiers de l'urbanisme, des sciences politiques et sociales, en particulier :
 - Aménagement des territoires, politiques publiques, fonctionnement des collectivités
 - Maîtrise d'ouvrage, montages opérationnels, en particulier dans l'écosystème du logement
 - Droit de l'environnement, droit de l'aménagement, etc.

3 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

L'équipe pédagogique du DSA 36000 : <https://www.calameo.com/read/0075836534d173e67d423>

4 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

- Diplôme d'architecte HMONP, DPLG ou DE, d'urbaniste, de paysagiste, d'ingénieur ou de géographe dans le domaine des sciences politiques ou sociales
- Ou diplômes étrangers reconnus comme équivalents

5. MODALITES DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidatures complets doivent être transmis, **au plus tard le 30 octobre 2026 à 23h59**, sur Démarche numérique :

https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/ensacf_recrutement-enseignant-e-s-cdd_dsa-36000

Le dossier de candidature devra comporter les éléments suivants :

- un **CV** (non illustré) faisant ressortir la formation, le parcours, les expériences professionnelles du/de la candidat.e, ses réalisations, la liste de ses publications, sa situation professionnelle actuelle, dans le domaine de l'enseignement, de la recherche et de la participation aux instances d'une ENSA
- tout document permettant au jury d'apprécier les qualifications du/de la candidat.e
- un dossier travaux pédagogiques (travaux pédagogiques, articles, colloque en lien avec le profil recherché)
- un dossier témoignant de la pratique du/de la candidat.e
- une **note pédagogique** précisant la vision du/de la candidat.e en matière d'enseignement dans une école d'architecture en lien avec les enjeux contemporains de la discipline. Elle précisera en quoi les compétences et expériences du/de la candidat.e répondent aux spécificités du poste est aux thématiques de l'ENSACF (3 pages maximum, 9600 caractères espaces compris maximum)
- les **photocopies des diplômes**
- un **justificatif (indispensable) de l'emploi principal** : documents attestant d'une activité principale permettant de disposer de revenus réguliers (bulletins de salaires et contrats / ou création d'entreprise et avis d'imposition / ou avis de revenus de micro-entreprise ou bilan comptable, etc.)
- une **copie de la carte nationale d'identité**.

La forme globale de la note pédagogique selon les critères déjà définis au point **3**. est laissée au libre choix du/de la candidat.e dans sa construction.

Pour rappel la note pédagogique ne peut être un CV commenté.

Certains points pourront être plus précisément développés par le/la candidate si il-elle est convoqué-e à l'audition.

Après examen des dossiers par le jury de présélection, les candidat.e-s retenu.e-s pour un entretien **seront auditionné.e-s le 10 novembre 2026 en présentiel** à l'ENSACF.

Les convocations et précisions horaires, seront adressées aux candidat.e-s retenu.e-s pour l'audition, par courriel, au plus tard **le 6 novembre 2026**.

Des renseignements complémentaires peuvent être demandés

- sur le contenu et sur le plan pédagogique à boris.bouchet@clermont-fd.archi.fr, coordinateur pédagogique du DSA 36000
- sur le plan administratif à : anne.gris@clermont-fd.archi.fr